



Le site d'information des professionnels de l'éducation

[Recherches et publications](#) [Actualités](#) [Tribunes](#) [Jurisprudence](#) [Revue de la presse et des sites](#) [Textes officiels](#)

Abonnés » Articles

La médecine scolaire intégrée à la médecine publique

Paru dans [Petite enfance](#), [Scolaire](#), [Périscolaire](#) le mardi 28 novembre 2017.

Pour "rendre effective la visite médicale de tous les enfants avant l'âge de six ans" et "améliorer l'offre de santé des enfants âgés de moins de six ans", Agnès Buzyn et Jean-Michel Blanquer annoncent "quatre mesures concrètes" : "La politique de santé scolaire va désormais s'inscrire dans le cadre de la politique de santé publique", ce qui passe par l'actualisation des conventions entre les agences régionales de santé et les rectorats et le renforcement de l'action des comités académiques d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il s'agit aussi de mieux "coordonner l'accès à la santé des enfants avant l'âge de six ans grâce à un travail partagé et coordonné entre la santé scolaire, la protection maternelle et infantile et les professionnels de santé", de repenser le contenu de la "mallette des parents" pour que ceux-ci soient informés "des ressources leur permettant d'assurer à leurs enfants une meilleure prévention" et de mettre en place une "concertation impliquant les parties prenantes" pour lancer, "début 2018", des actions de prévention dans le cadre du "programme national de Santé publique".

Interrogé par ToutEduC sur ces mesures, le SNMSU (le syndicat UNSA des médecins scolaires) est satisfait des intentions. Il estime notamment qu'il faut renforcer la coordination, qui existe déjà, avec les services de PMI qui font une visite médicale à 4 ans alors que la médecine scolaire la prévoit entre 5 et 6 ans : "on ne peut plus se permettre les doublons." Il est en revanche très inquiet de la coordination avec la médecine libérale. "La visite nous prend 45 minutes, et nous diagnostiquons, par exemple, les facteurs prédictifs de troubles du langage écrit [la dyslexie]. Les généralistes ne sont pas formés à leur détection. De plus, ils croûlent sous le boulot, même si ces bilans bénéficient d'une tarification spéciale, pourront-ils prendre le temps alors que leurs salles d'attente sont pleines ?" De plus, "les

familles pour lesquelles cette visite médicale est la plus nécessaire, sont aussi celles qui vont le moins consulter". Le syndicat attend donc de voir comment va se faire la mise en oeuvre des mesures annoncées.

Pour sa part, également interrogé par ToutEduc, le SNICS (le syndicat FSU des personnels infirmiers) y voit un risque "d'externalisation de la santé à l'école". Certes, le ministère affirme que l'Education nationale aura toute sa place dans la gouvernance du dispositif, mais l'intégration de la santé à l'école dans les politiques de santé publique lui fait craindre une gouvernance par le ministère de la Santé qui a une approche centrée sur les pathologies, et non pas sur la réussite scolaire. L'Education nationale a un rôle à jouer à partir de l'âge de 6 ans, sauf en ce qui concerne cette visite médicale qui doit être réalisée par un médecin, scolaire ou autre, dans le courant de la 6ème année. Or, "dans certaines académies, il est réalisé par des infirmiers. Nous avons besoin d'un avis médical pour intervenir, et jouer notre rôle au coeur de l'équipe éducative."

©2012-17 ToutEduc - Tous droits réservés